

Infractions d'ordre tarifaire

10€

Amende 10 €

6262 > Carte abonné(e) non validée

40€

Amende 40 €

6274 > Titre non validé ou validation à la vue des contrôleurs

60€

Amende 60 €

6263 > Voyage sans titre de transport

6264 > Voyage avec titre illisible ou déchiré

6265 > Voyage avec titre déjà utilisé

6267 > Voyage avec titre sans rapport avec la prestation

6268 > Usage irrégulier d'un titre gratuit

6269 > Titre réservé à l'usage d'un tiers

6273 > Titre utilisé hors période de validité

6276 > Conditions d'admission non respectées (portes arrières)

Infractions d'ordre comportemental

100€



Amende 100 €

6344 > Usage injustifié de l'alarme ou d'un dispositif d'arrêt du véhicule

6347 > Détérioration de matériel ou de panneau publicitaire

6351 > Introduction d'un animal dangereux

6354 > Entrave à la circulation des personnes

6362 > Obstacle à l'ouverture ou fermeture des portes

6365 > Station sur le marchepied d'un véhicule de transport public collectif de voyageurs en marche

4071 > Introduction d'objets dangereux ou encombrants

31656 > Circulation non autorisée sur un engin dans un véhicule ou espace affecté au transport public collectif

31658 > Utilisation comme engin de remorquage d'un véhicule affecté au transport public collectif de voyageurs



Amende 100 € / Nuisance - Entrave à la tranquillité

6356 > Usage d'instrument sonore

6357 > Violation de l'interdiction de fumer dans l'espace transport

6358 > Violation d'interdiction de cracher

6367 > Ivresse dans un véhicule

6368 > Quête dans un véhicule

6369 > Refus d'obtempérer aux injonctions d'un agent

6371 > Trouble à la tranquillité des voyageurs, perturbation de service

6373 > Cession à titre gratuit ou onéreux d'un titre de transport

6374 > Propagande, pétition, distribution de tracts dans un véhicule

Tarifs des amendes - Le refus d'acquitter immédiatement la somme réclamée entraîne une majoration de 60 € ramenée à 30 € dans le cas de paiement sous 30 jours sur internet, sur les distributeurs automatiques de titres et au(x) guichet(s) Lignes d'Azur. En cas de non-paiement malgré les relances, dans un délai de 3 mois, le dossier sera transmis au Trésor Public. - Décret n°2019-726 du 9 juillet 2019 relatif à la sûreté et aux règles de conduite dans les transports publics - Articles 529-3, 529-4 et 529-5 du Code de Procédure Pénale - Les contrôleurs veillent au strict respect de ces règles. En application des dispositions des articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, vous pouvez saisir le médiateur de la Métropole Nice Côte d'Azur n'a pu être réglé, dans le cadre d'une réclamation préalable directement introduite auprès de ses services. Coordonnées du médiateur de la Métropole Nice Côte d'Azur : CS 31010 - 06 049 Cedex 1 - Tèl. 04 97 13 56 44.